

CUNCA – Compte rendu de la réunion du 21.05.2019

Séance régulièrement convoquée par mail, se déroulant au siège de la SCC, ouverte à 10h00

Présents : Jean-LASSANDRE, Président – Nathalie PARENT, secrétaire - Joël CHAUVET - Pierre DEBRET – Pierre FLOIRAS –René GERLET - Serge GUILBERT – Jean-Yves GUILHEMJOUAN - Xavier HANNE - Jean-Claude Piat – Yves TASTET.

Bilan du 1^{er} semestre 2019

Malgré des prévisions inquiétantes les concours ont pu se dérouler normalement et la densité des perdrix était dans l'ensemble correcte, avec néanmoins une grande disparité entre les terrains. Il est certain que la raréfaction des oiseaux va nous amener à une réflexion de fond pour évolution dans nos concours de printemps. Il semble maintenant de plus en plus compliqué d'organiser des épreuves dans lesquelles tous les chiens pourraient avoir les mêmes chances d'être mis en présence.

La nouvelle composition du calendrier mise à l'essai cette année a, dans l'ensemble, donné satisfaction. Il faut remercier l'ADP et l'ACT de l'Oise qui ont accepté d'organiser deux journées de continentaux et espérer que l'année prochaine, si l'on souhaite faire perdurer cette formule, cette solution puisse de nouveau être envisagée.

La période de concours est très courte, 4/5 semaines et a malheureusement été amputée des 5 derniers jours de concours.

Il est regrettable que nous n'ayons pas eu plus d'engagements émanant de l'étranger. Il semble que la complication de notre système, licence, carnet de travail, enregistrement des chiens dans la base, en soit une des causes.

Le jumelage de l'Open de Grande Quête avec les autres épreuves, alors qu'il était auparavant isolé, a été un point positif.

Au sujet de la raréfaction des Oiseaux, Jean LASSANDRE a été très surpris, lors de la récente Assemblée Générale de la SCC, d'apprendre lors de l'allocution du Président Michel MOTTET dans son rapport moral que la SCC envisageait la mise en place dans le futur d'épreuves sur cailles. Si l'on ne peut évidemment être opposé à ce projet, les membres de la CUNCA dans leur ensemble sont choqués de ne pas avoir été tenus au courant préalablement de ce projet qui intéresse directement les chiens d'arrêt.

André VARLET interrogé à ce sujet admet qu'effectivement le procédé a été « maladroit », il propose qu'un membre de la CUNCA puisse l'accompagner lors des prochaines rencontres avec l'interprochasse concernant ce sujet.

Il nous suggère ensuite d'inciter les clubs des races de chiens d'arrêt françaises dites « vulnérables » à se structurer sous la forme d'une union mondiale FCI qui les regrouperait et leur donnerait plus de visibilité.

Calendrier d'automne

La dernière version adressée pour relecture à tous les membres de la CUNCA ces derniers jours ne semble pas poser de problème.

Le problème est évoqué de la gestion des engagements via Gescon, certains organisateurs en profitant pour « choisir » leurs concurrents. Malheureusement la maîtrise de cet état de fait est difficilement gérable.

Yves TASTET s'étonne de la recrudescence des concours sur gibier Naturel et se demande si tous méritent cette appellation. Après discussion il est décidé la mise en place d'une fiche d'évaluation de ces concours qui sera envoyée aux organisateurs préalablement aux épreuves afin que ceux-ci les donnent au juge qui les rempliront et les retourneront à la CUNCA

René GERLET présente le calendrier des BICP arrêté à ce jour mais susceptible de modifications ou ajouts.

La finale de ce championnat de Chasse Pratique se déroulera sur le territoire de l'ACT Champagne Ardennes avec José VARGAS en tant que responsable organisateur.

Il serait souhaitable que cette ACT perçoive les engagements et règle les frais qui lui seront par la suite remboursés par la CUNCA.

Epreuves internationales

Le championnat du Monde aura lieu en Serbie du 25 au 27 octobre, précédé de la coupe de la Méditerranée (sélection d'une équipe de femelles) et suivi des championnats de race. La sélection sera effectuée à Escource par Jean ARCHAMBAULT et David DELIGEY.

Nos juges sur place seront René GERLET pour les continentaux et les Rencontres Saint Hubert, David DELIGEY pour les britanniques.

L'aide financière de la CUNCA sera pour la Serbie de 400€ par propriétaire, ce quel que soit le nombre de chiens lui appartenant. Pour les championnats se déroulant dans des pays limitrophes (Espagne, Italie, Belgique, Pays Bas) celle ci sera de 200€ par propriétaire, toujours indépendamment du nombre de chien lui appartenant.

Cette allocation de 200€ sera de plus adressée aux propriétaires des chiens ayant participé au dernier championnat de Grande Quête, soient Messieurs Patrick TEULIERES, Arnaud DENIS, Christophe BLANCHARD, Vladimir DEMARETZ et Max AMBERT.

Pour toutes ces épreuves internationales les tenues seront gérées une fois de plus par René GERLET, le choix s'arrêtant à une chemise et un gilet de chasse en demandant aux concurrents de porter un jean afin d'uniformiser la tenue de l'équipe.

Dossiers des juges

Ouverture des enveloppes des examens de ce printemps en vue du passage en tant que juge stagiaire :

- Stéphane ETCHEVERRY, reçu avec 5 favorables
- Jean-Joël COURTHIAL, reçu avec 5 favorables

3 stagiaires ont d'ores et déjà demandé à passer cet automne les contrôles en vue de leur qualification : Jean-Marc ALARY, Alain DERACHE et Gilles LALAUE.

En ce qui concerne les élèves juges, Bruno VERON et Pascal GARAND (CEB), Damien MERCIER (CSA) seront présentés par leurs clubs respectifs pour passer l'examen CUNCA en janvier 2020.

Suite à diverses interprétations concernant le règlement des juges, un rappel du cursus semble nécessaire :

- Un élève juge doit avoir effectué au minimum 5 assessorats au printemps et 5 assessorats à l'automne pour pouvoir demander à passer ses 5 contrôles en vue de sa nomination en tant que stagiaire (contrôles se déroulant au printemps)
- Un juge stagiaire doit demander à passer ses contrôles en vue de sa qualification au plus tard dans les 2 ans suivant sa nomination en tant que stagiaire, ce sans délai minimum. Ces contrôles se déroulent à l'automne.

D'autre part, il n'existe pas de passerelle particulière entre les groupes 7 et 8, ainsi un juge de spaniel qui souhaiterait juger les chiens d'arrêt devra effectuer le cursus dans son intégralité, c'est-à-dire en démarrant par l'examen propre à la CUNCA.

En ce qui concerne les juges de BICP uniquement, les échanges entre ces deux groupes sont soumis à un assessorat en plaine.

En ce qui concerne les divers dossiers en cours, Daniel FARCY a été convoqué devant le conseil de discipline de la SCC et a reçu un avertissement.

Le dossier de Daniel PROVOST doit être présenté prochainement au conseil de discipline par la commission des juges.

Comme l'avait demandé Jean-Louis LEVAUFFRE son dossier a été envoyé simultanément à la commission des juges et à la commission des litiges. Cette dernière s'étant déclarée non concernée la commission des juges est donc seule habilitée à faire valider ses propositions par le Comité SCC.

Point sur les finances

En ce qui concerne la redevance du 1^{er} semestre 7754€ ont été perçus à ce jour.

Reste dus 941€, cinq organisateurs n'ayant toujours pas payé (ACBN, ADP, CUCC 14, PCF, SCB)

Nathalie PARENT leur enverra un rappel en leur précisant que le non règlement rapide des sommes dues ne leur permettra pas l'organisation de concours lors du semestre à venir.

Les membres du Comité de la SCC également membres de la CUNCA demanderont de plus, lors de la prochaine réunion de ce Comité, si les frais de juges de nos divers Open de France, ne peuvent pas être pris en charge par la SCC comme pour les autres disciplines, ce qui nous permettrait d'être plus à l'aise point de vue finances.

Certains organisateurs souhaiteraient revenir à une indemnité kilométrique plus faible, compatible avec la gestion financière des épreuves. La CUNCA rappelle que celle-ci a été décidée par le comité de la SCC et qu'il n'est pas en notre pouvoir de la modifier. Une demande va néanmoins être faite auprès du comité afin de savoir si, au vu des frais kilométriques importants pour nos disciplines, la CUNCA ne peut avoir une certaine autonomie à ce sujet.

Certains organisateurs souhaiteraient mutualiser ces frais, cela leur est possible avec l'accord des juges et des organisations concernées.

Règlement

Suite à divers courriers ou constatations, quelques modifications au règlement sont discutées et acceptées :

- **Concours ouverts et ICVO sur bécasses et gibier naturel** :
La clause d'âge concernant les chiens âgés de moins de 2 ans est à considérer au vu de la date de naissance et non de la lettre de l'année, au juge de vérifier dans le carnet de travail l'âge exact du chien. De plus, si ce dernier a déjà obtenu un «excellent» dans n'importe quel type de concours, cette limitation d'âge est abolie.
- **Concours sur bécassines et CACIT** : ces concours entrent dans le même cas de figure que les concours sur gibier de montagne et peuvent donc se voir attribuer le CACIT même si le nombre de chiens n'égale pas 25.
- **Points sur faisans lors des concours Quête de Chasse de printemps sur perdrix** : il est décidé que si seuls les points sur perdrix permettent l'attribution du CACT, les points sur faisans permettront l'attribution du qualificatif « Excellent » à compter du printemps 2020.
- **Précisions concernant l'attribution du CACIT** : Toute épreuve pouvant demander le CACIT, les restrictions de demande des clubs par rapport au nombre de naissances n'ont plus lieu d'exister. A noter cependant qu'un CACIT demandé est redevable à la FCI même s'il n'a pu être attribué pour une raison ou une autre.

Etude des divers courriers

Les points évoqués dans les courriers de Luciano BOUCHER, Sylvie PIAT (pour lesquels Jean-Claude PIAT n'est pas intervenu) et celui adressé au Club du setter anglais par Yves JONCOUR ont été discutés au cours de la réunion.

Des précisions seront demandées au service ad hoc de la SCC concernant l'apparition sur les pedigrees des titres des divers Open de France.

La prochaine réunion est fixée au 7 janvier 2020